

ENFANTS

À quelle heure coucher mon enfant ?

Capucine, 32 ans.

VOUS NE
TROUVEZ PAS
DE RÉPONSES
À VOS
QUESTIONS ?

ENVOYEZ-LES
À AVIS D'EXPERT,
FEMMES D'AUJOURD'HUI,
rue de la Fusée 50,
1130 Bruxelles
ou sur femmes.daujourdhui.be/expert.



L'experte
Valentine
Anciaux,
psycho-
éducatrice
chez

psychoeducation.be.
Cela dépend essen-
tiellement de son âge
et de l'heure à laquelle
il doit se lever. En résumé,
on peut dire :

SI L'ENFANT SE LÈVE À :			
	6 h 30	7 h	7 h 30
IL SE COUCHE À...			
5 ANS	19 h 15	19 h 30	20 h 15
6 ANS	19 h 30	20 h	20 h 30
7 ANS	19 h 30	20 h 15	20 h 45
8 ANS	20 h	20 h 30	21 h
9 ANS	20 h 15	20 h 45	21 h 15
10 ANS	20 h 30	21 h 15	21 h 30
11 ANS	20 h 45	21 h 15	21 h 45
12 ANS	20 h 45	21 h 15	21 h 45
13 ANS ET +	21 h	21 h 30	22 h



DROIT

**PUIS-JE PRÉVOIR À L'AVANCE
AVEC MES HÉRITIERS COMMENT
SERONT RÉPARTIS MES BIENS À
MA MORT ?**

Camille, 51 ans.

L'expert Renaud Grégoire, porte-parole de notaire.be.

Depuis septembre 2018, deux possibilités existent, mais elles doivent respecter une procédure stricte.

Le pacte successoral global (familial) regroupe les deux parents (ou l'un d'eux) et tous les enfants et/ou petits-enfants (tous les descendants successibles présumés). Ce pacte est l'occasion de faire le point sur ce que chaque enfant a déjà reçu (ou va recevoir au moment du pacte) et, si chaque enfant estime avoir été traité de manière « équilibrée » par rapport aux autres, la signature du pacte permet de consolider ces donations en excluant qu'elles puissent, à l'avenir, être remises en cause par le biais d'une demande de réduction ou de rapport. Le pacte permet ainsi de remettre les compteurs à zéro. Cela ne signifie pas que tous les héritiers doivent recevoir la même chose. L'idée est que chacun se sente traité de manière équilibrée par rapport aux autres. On recourt aux **pactes successoraux ponctuels** quand il est impossible de réunir toute la famille autour de la table, car l'un ou l'autre membre n'est pas disposé à conclure un accord. Dans ce cas, les parties pourront conclure des pactes successoraux ponctuels. Ces pactes n'exigent pas l'accord de tous les membres de la famille, et seront établis à l'occasion ou suite à un acte juridique spécifique qui concerne certains membres de la famille.



SANTÉ

POURQUOI LES FEMMES CONSOMMENT-ELLES PLUS D'ANTIDÉPRESSEURS QUE LES HOMMES ?

Sarah, 27 ans

L'experte Anne-Françoise Meulemans, médecin généraliste et coordinatrice de centremergences.be.

Attention aux interprétations simplistes ! De nombreux facteurs entrent en ligne de compte, parmi lesquels on retrouve notamment :

→ **Les habitudes de consultation :** les femmes consultent plus facilement et seront donc plus médiquées, ce qui veut dire que de nombreux hommes dépressifs l'ignorent ou ne pensent pas consulter.

→ **L'âge :** la dépression est plus fréquente chez la population plus âgée, or les femmes vivent plus longtemps.

→ **Les habitudes de consommation :** les femmes seraient plus consommatrices de psychotropes et les hommes d'alcool.

→ **Les conditions socio-économiques :** elles sont souvent plus précaires dans la population féminine, avec des temps partiels plus fréquents, des salaires plus bas, une surcharge de travail (privée et professionnelle), des situations de violence conjugale...

→ **Les hormones :** les cycles hormonaux ou des troubles hormonaux comme ceux de la thyroïde, sont plus fréquents chez les femmes.

La consommation des antidépresseurs est un bon indicateur (parmi d'autres) de l'état de santé mentale de toute la société. Comprendre ce que cette consommation et ces dépressions expriment en matière de dysfonctionnement de notre société permettrait d'en avoir une lecture positive et constructive tant sur le plan individuel que sociétal.

TEXTE JULIE BRAUN